

Initiatives ministérielles

doublément propriétaires. Ils ont pu réduire leur participation au réseau commercial de quelque 40 p. 100. S'il fallait construire aujourd'hui des éleveurs de la capacité de ceux qu'offrait le réseau commercial en 1957, cela reviendrait plus cher en intérêts chaque année que ces 27 millions de dollars que nous déboursions maintenant chaque année sans pour autant exercer sur le marché de pressions qui maintiennent les prix à la baisse.

Je peux comprendre pourquoi un nouveau gouvernement conservateur acquis à la notion de libre entreprise comme celui que nous avons depuis 1984 s'oriente dans cette direction. Cela est conforme à son idéologie. Les conservateurs veulent agir de façon à aider leurs amis qui font le commerce des céréales à obtenir des céréales à meilleur prix. Le gouvernement adore cela lorsque le marché est soumis à des pressions et que les agriculteurs sont obligés d'écouler leurs céréales à un prix inférieur à leur prix de revient. Le gouvernement affectionne ce genre de politique. Et je comprends que ses partisans en soient entichés eux aussi. Mais les agriculteurs ne sont pas trop enchantés de cette politique. Ils ne croient pas devoir payer un intérêt sur les avances de fonds. Non seulement sont-ils opposés à cette idée pour les raisons que j'ai déjà exposées, mais ils se disent, lorsqu'ils examinent leur capacité de soutenir la concurrence internationale: «Les choses ne changent pas aux États-Unis. Si nous vivions de l'autre côté de la frontière, nous détiendrions encore ce genre de privilège. Pourquoi notre gouvernement nous l'enlève-t-il alors?»

Ils constatent que les choses ne changent pas non plus en Europe. Pourquoi le Canada prend-il alors l'initiative dans ce dossier? Pourquoi le Canada semble-t-il ne reculer devant rien pour faire baisser les prix agricoles en exerçant des pressions sur les producteurs au point de les obliger à déverser, trop tôt et en trop grandes quantités, leurs produits sur le marché?

Non content d'exercer de pareilles pressions, comme je l'ai déjà expliqué, il fait en sorte par ce dumping forcé que nous soyons obligés d'importer des produits, ce qui est préjudiciable à l'économie de notre pays. Cette politique n'a aucun sens du point de vue économique.

Les arguments du gouvernement sont une véritable leçon en matière de politique conservatrice moderne. Le gouvernement n'a jamais dit à l'électorat que ce genre de mesure faisait partie de son programme électoral. Personne ne savait qu'une fois réélu, il supprimerait les avances de fonds sans intérêt. Elles ne faisaient pas partie du mandat. Il n'en avait jamais été question pendant les élections. Tout ce que les conservateurs, y compris le

premier ministre, ont dit, c'est que le gouvernement serait toujours là pour aider les agriculteurs en cas de besoin. Pourquoi alors les conservateurs les ont-ils abandonnés?

Les préavis sont extrêmement importants dans les entreprises saisonnières comme les exploitations agricoles où les décisions doivent être prises presque un an à l'avance. Les agriculteurs n'ont eu aucun préavis autre que le budget retardé du 27 avril dernier, le premier de l'histoire du Canada à avoir été présenté après le début de l'année financière même si le Parlement était en session. Presque tous les agriculteurs étaient déjà passés à leur banque négocier leurs emprunts en vue de l'été. Les banques ne savaient pas que l'automne suivant, il n'y aurait plus de programme de paiements anticipés. Les banques ont examiné les demandes et ont décidé du montant qu'elles pouvaient prêter pour l'été en supposant qu'il y aurait encore un système de paiements anticipés à l'automne et qu'elles récupéreraient leur argent en six mois. Puis, le budget a été présenté.

À ce moment, pas un banquier n'a cédé à la panique parce qu'aucune mesure n'était prise immédiatement. En fait, ce n'est que trois mois plus tard, le 26 juin, que le ministre de l'Agriculture et vice-premier ministre a présenté le projet de loi C-32 qui révélait comment le gouvernement procéderait. Dès lors, il était évident qu'il n'y aurait plus de paiements anticipés sans intérêt l'automne suivant.

Mais le gouvernement n'a pas donné suite au projet de loi. Il ne restait que deux jours de séance avant l'ajournement d'été. Le gouvernement a décidé de prolonger l'intersession d'un mois. La nouvelle campagne agricole pour les agriculteurs visés par la Commission du blé avait commencé le 1^{er} août, bien avant la rentrée parlementaire à la fin de septembre. C'est ce moment-là que le gouvernement a décidé de retirer le projet de loi C-32.

Quand on en a eu vent la veille du retrait du projet de loi, les milieux agricoles s'en sont réjouis. Ils étaient contents que le gouvernement ait finalement fait preuve de bon sens, s'étant rendu compte de son erreur, et qu'il allait écouter les nombreux groupes agricoles, le comité consultatif de la Commission du blé, le Syndicat national des cultivateurs et ainsi de suite. . .

J'ai droit à 20 minutes, n'est-ce pas, monsieur le Président?

M. le vice-président: Je devrai vous interrompre dans 30 secondes pour la période de questions. Vous pourrez continuer après.